

Doit-on prendre la Bible au pied de la lettre ou l'interpréter? L'avis du théologien Jean-Michel Poffet

# «La Bible n'est pas un livre de recettes»

« RAPHAËL ZBINDEN, CATH.CH

**Textes sacrés** » En 2012, lors d'une émission radio, une célèbre animatrice américaine avait assuré en se référant au livre du Lévitique (chapitre 18, verset 22) que l'homosexualité était une «abomination». Quelques jours plus tard, un auditeur lui avait adressé une lettre ouverte lui demandant des «conseils quant à d'autres lois bibliques». «Je souhaiterais vendre ma fille comme servante, tel que c'est indiqué dans le livre de l'Exode, avait notamment demandé l'auditeur. A votre avis, quel serait le meilleur prix?» Il démontrait dans la suite du texte par d'autres exemples empreints d'ironie l'aspect anachronique et inapplicable des lois de l'Ancien Testament.

Alors que la compréhension littérale de la Bible possède toujours des adeptes, le dominicain Jean-Michel Poffet, ancien directeur de l'Ecole archéologique et biblique française de Jérusalem, donne sa vision d'une lecture éclairée des textes sacrés.

**Peut-on trouver dans la Bible, comme certains le pensent, des réponses sur l'homosexualité, le célibat des prêtres ou l'accès des femmes au sacerdoce?**

**Jean-Michel Poffet:** La Bible ne nous dira pas si les femmes peuvent devenir prêtres, parce qu'elle ne pose pas cette question. Pour qu'on la lise correctement, elle a besoin d'un milieu d'interprétation. C'est ce qu'on appelle l'Eglise, la communauté des croyants. C'est elle qui va décider ou non du sacerdoce des femmes ou des autres questions. On ne peut certainement pas y répondre par oui ou par non, dans une perspective binaire. Il est normal que la société moderne pose des questions nouvelles quant au statut de l'homme et de la femme. Cela est arrivé dans le passé pour d'autres sujets, comme l'esclavage. Toute époque va devoir entendre ces questions et essayer de les éclairer au mieux avec l'aide des Ecritures.

**Les fondamentalistes chrétiens prônent une lecture littérale de la Bible. Pourquoi ce choix?**

L'essor de l'archéologie et des sciences a remis en question l'authenticité historique de certains récits bibliques. Face à ces questions, les Eglises ont manifesté une certaine crainte, aussi



Pour le dominicain Jean-Michel Poffet, vouloir prendre la Bible à la lettre pour retrouver ses fondements, c'est souvent passer à côté de son sens. Bernard Hallet/Cath.ch

bien les protestants que les catholiques. Des mouvements sont nés, mus par cette peur, qui ont abouti à ce qu'on appelle les fondamentalismes. Mais des institutions ont aussi été créées pour permettre aux chrétiens de se confronter avec ces découvertes et d'appliquer leur raison en tenant compte de ces données nouvelles, cela également en Terre sainte. C'est dans cette perspective notamment que l'Ecole biblique de Jérusalem a été fondée, en 1890.

**On observe une augmentation des des fondamentalismes chrétiens. Pourquoi?**

Dans un monde bousculé, les peurs augmentent. En face, il y a la tentation de se replier dans des certitudes qui apportent des réponses simples et réconfortantes. Les fondamentalistes craignent de perdre la foi. Que la parole de Dieu puisse finalement être fautive. Ils ont peur qu'en relativisant une partie, on en vienne finalement à tout relativiser. Mais le magistère catholique possède des clés de lecture. Des textes tels que l'encyclique de Pie XII *Divino*

**«La Bible a été écrite par des hommes et non dictée directement par Dieu»**

Jean-Michel Poffet

*Afflante Spiritu* (1943) ou la déclaration de Vatican II *Dei Verbum* (1965) nous rappellent que la Bible a été écrite par des hommes et non dictée directement par Dieu. Nous ne sommes pas musulmans. Elle n'a pas été écrite dans une seule langue sacrée, et chaque époque va marquer de son empreinte les récits. Le problème n'est pas que la parole soit vraie ou non, mais de quelle façon elle est vraie. Vouloir prendre la Bible à la lettre pour retrouver ses fondements, c'est souvent passer à côté de son sens.

**La Bible ne contient-elle pas des vérités éternelles et universelles?**

C'est bien le cas. Mais il faut arriver à les comprendre. Il est évident que les Ecritures nous parlent de l'existence de Dieu, de sa transcendance, de sa bonté, de l'existence de Jésus, qui est venu pour nous aimer et donner sa vie pour nous. C'est un absolu. Mais la Révélation s'inscrit dans une histoire. Et donc je ne peux pas isoler un verset biblique, par exemple dans un récit guerrier, pour dire que la Bible recommande le crime. Il

faut étudier dans quel contexte cela est dit et comment cela peut être lu à la lumière du Nouveau Testament.

**Certaines parties de la Bible sont-elles plus propices que d'autres à la remise en question?**

Il y a eu des tentations, notamment dans les débuts du christianisme, de congédier l'Ancien Testament, en refusant notamment l'idée du Dieu juge, terrible, impitoyable, qui y est parfois présenté. Mais l'Eglise s'est toujours opposée à cela, même si jusque dans des temps récents, on se référerait très peu à l'Ancien Testament. C'est Vatican II qui lui a finalement redonné une grande place dans la liturgie. Ce qui a beaucoup aidé à nouer de nouvelles relations avec le peuple juif. Personnellement, plus je travaille, plus je me rends compte que l'on ne peut pas comprendre le Nouveau Testament sans l'Ancien, sans saisir les allusions, le symbolisme auquel il se réfère. Une seconde raison de tenir à l'Ancien Testament est qu'il contient le récit de presque deux mille ans d'expériences.

**Dans les Evangiles, il s'agit de la parole de Dieu lui-même. Peut-on l'interpréter?**

Bien sûr. Est-ce que nous avons les paroles exactes de Jésus? Nous avons juste ce que certains ont retenu et la façon dont ils nous l'ont présenté. Evidemment, la parole de Jésus est crédible et sûre, mais on est obligé de la considérer dans son ensemble. Il peut dire «Je vous donne ma paix» et puis plus loin «Je ne suis pas venu vous apporter la paix, mais la division». Jésus se contredit-il? Absolument, mais on ne peut pas comprendre ce qu'il veut dire sans tenir compte du contexte dans lequel il le dit.

A travers la Bible, nous n'avons pas accès à Jésus lui-même, mais à quatre Evangiles qui nous le transmettent de façons différentes, comme quatre peintres le feraient d'un même coucher de soleil. C'est inspiré de l'Esprit saint, avec une garantie d'authenticité, mais qui doit être considérée à travers l'herméneutique, la science de l'interprétation. La Bible est ainsi une inspiration et non un livre de recettes! »

## Le secret de l'aumônerie remis en question

**Législation** » L'Eglise évangélique réformée de Suisse (EERS) s'inquiète des modifications proposées dans la loi sur le renseignement.

A l'heure actuelle, tout ce qui est confié à un aumônier est protégé par le secret professionnel, comme c'est le cas dans le milieu médical. Les aumôniers ne peuvent ainsi pas être mis sur écoute. Une proposition du Conseil fédéral pourrait pourtant changer cela, s'est alarmée l'Eglise évangélique réformée de Suisse.

Dans le cadre de la révision de la loi fédérale sur le renseignement, le Conseil fédéral a en effet proposé de supprimer un alinéa de l'article 28. Celui-ci stipule que le service de renseignement ne peut pas effectuer de mesures de surveillance soumises à autorisation sur des personnes tenues au secret professionnel. Le service de renseignement ne peut donc pas mettre sur écoute des avocats, des médecins ou des aumôniers – à l'exception du cas où ces personnes feraient elles-mêmes l'objet d'une enquête.

Dans sa prise de position, l'EERS s'oppose fermement à la suppression de l'article en question et argumente pour que le secret de l'aumônerie reste protégé. «L'aumônerie repose essentiellement sur la confiance, elle ne peut «fonctionner» que si les personnes en quête d'aide peuvent compter sur le fait que l'entretien se déroule dans un cadre protégé et ne sorte de ce cadre qu'avec leur accord», formule le Conseil de l'EERS. L'EERS exprime notamment des doutes quant aux questions de «la cohérence des droits fon-

damentaux et des droits de l'homme, la proportionnalité et les conséquences sociales attendues». La collecte légale d'informations par les services de renseignement constitue aussi à ses yeux une violation des droits fondamentaux.

La Fédération suisse des avocats, la Fédération des médecins FMH et la Conférence des évêques suisses, entre autres, ont également émis des critiques à l'encontre de la modification prévue dans le cadre de la procédure de consultation. »

ANTONIA MOSER, REF.CH/PROTESTINFO

### GARDE SUISSE

#### QUATRE MILLIONS PROMIS

L'Eglise catholique en Suisse apportera une contribution globale d'environ 4 millions de francs pour la reconstruction de la caserne de la Garde suisse pontificale à Rome. La majorité des Eglises cantonales et 150 paroisses ont promis de participer à cet effort financier. La partie catholique du canton de Saint-Gall est la plus généreuse, avec 1,5 million de francs. CATH.CH